

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260128-D_28-01-2026_14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026

Délibération n°28-01-2026-014

5.7 Intercommunalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 28 janvier 2026*

Date de convocation	22 janvier 2026
Date d'affichage	22 janvier 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	42
Votants	49 (dont 7 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 28 janvier 2026 à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 39 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Emmanuel BOIS, Mme Catherine BOSSY, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN.

Etaient représentés : 3 - M. Joël CIRON représenté par Marianne BLOT-ANDRE, M. Jean-Yves HERMELINE représenté par M. Jacques BARBIER, M. Jean-Pierre TORCHÉ représenté par Mme Isabelle RIBOT.

Pouvoirs : 7 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Nicolas CHABLE, M. Guy CHEVAUCHER ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Xavier TERRIER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Line LEDRU, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSEL ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT.

Etaient excusés : 6 - M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Myriam MORAND, M. José PLANS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

**REFLEXION COLLECTIVE
SUR LA COMPETENCE « PREVENTION DES INONDATIONS »
SUR LE BASSIN DE L'HUISNE**

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté par M. Michel ODEAU, Vice-président en charge de l'Environnement
Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe (SBVHS) exerce aujourd'hui la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) sur le bassin de l'Huisne. En revanche, la compétence Prévention des Inondations (PI) demeure, à ce jour, exercée directement par les intercommunalités membres. Les récents épisodes climatiques survenus sur le bassin de l'Huisne, notamment sur les territoires du Perche Émeraude et du Gesnois Bilurien, ont mis en évidence des vulnérabilités croissantes et un besoin de coordination renforcée.

EST INFORME qu'une volonté de transférer la compétence PI au Syndicat a été questionnée, estimant qu'une gestion mutualisée permettrait une meilleure cohérence territoriale et une action plus efficace face aux risques d'inondation.

Dans ce contexte, le SBVHS a élaboré une note d'information visant à :

- rappeler l'organisation actuelle des compétences GEMA et PI sur le bassin versant ;
- présenter les principaux éléments juridiques, techniques et organisationnels liés à la compétence PI ;
- amorcer une réflexion collective sur les modalités et l'opportunité d'un transfert de cette compétence au Syndicat.

Ce groupe de travail, constitué après les élections municipales de 2026, aura vocation à structurer une démarche partagée, appuyée par un cabinet externe afin de sécuriser les aspects techniques et juridiques. L'objectif est de préparer une gouvernance cohérente et solidaire de la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant, dans un contexte de changement climatique et d'exposition accrue aux risques.

CONFIRME la participation de la Communauté de communes à partir de mi-mai 2026 au groupe de travail qui mènera une réflexion sur la gestion mutualisée de la compétence PI au sein du Syndicat du Bassin Versant de l'Huisne Sarthe..

Adopté à l'unanimité
Voix pour : 49
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 28 janvier 2026
Pour extrait conforme
Le 29 janvier 2026

Le Secrétaire de séance


M. Alain CRUCHET

Le Président


M. Didier REVEAU